Envoyé en préfecture le 26/07/2026
Reçu en préfecture le 26/07/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260706-D_2026_09_09-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	29 juin 2026		
Séance du	6 juillet 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 19	Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (19): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THEPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias,

Absents excusés (0):
Pouvoir (0):

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-09-09 BPLC « Opération P'tits Boulots » 2026

Depuis plusieurs années la commune participe à l'opération estivale « P'tits Boulots » qui consiste à employer des jeunes de 16 à 17 ans pour une durée de 17h durant la période de congés scolaires à l'été. Cette opération financée par Bretagne Porte de Loire Communauté, via le remboursement intégral des frais d'emploi aux communes (salaire et cotisations patronales), permet aux jeunes de découvrir le monde du travail, de découvrir les missions des agents de leur commune de résidence, de participer à l'intérêt général et de prêter main forte au service technique et au service enfance.

La commune dispose de 3 postes alors que 5 jeunes ont postulé. Madame le Maire souhaiterait pouvoir embaucher les 5 jeunes, afin de répondre à leur demande et d'inscrire cette opération communautaire dans le cadre plus large de la politique sociale de la commune.

Elle présente la convention entre BPLC et la commune pour le remboursement de 3 postes et sollicite l'avis de l'assemblée sur la prise en charge sur le budget commune des autres candidatures.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- VALIDE la convention avec BPLC pour 3 emplois
- DÉCIDE d'employer 2 jeunes supplémentaires dans le cadre de « l'Opération P'tits Boulots » qui seront entièrement à la charge de la commune
- AUTORISE Madame le Maire à embaucher 5 jeunes dans le cadre de « l'Opération P'tits Boulots » et à signer leur contrat de 17h pour la période du 1er juillet au 31 août
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.